

**PROCES-VERBAL**  
**de la réunion du Conseil Municipal**  
**du 1<sup>er</sup> février 2025 en la salle de séances de la Mairie à 10h45**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 7 janvier 2025
- 2) Exploitation du restaurant A l'Arbre Vert : choix du futur exploitant et modalités de mise à disposition
- 3) Avenants aux marchés de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme : restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations
- 4) Convention d'admission à l'Epicerie Sociale de Bischwiller (ESCAL)
- 5) Questions diverses

**Date de la convocation : 27 janvier 2025**

-----

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MOSER Marc, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs ARNOLD Myriam, CASPAR Marie-Angèle, CASPAR Thomas, DIETSCH Astrid, HUCKEL Jean-Paul, KOELL Francine, OTTMANN Aline, OTTMANN Olivier, SCHNEIDER Jérôme, SCHUH Fabien, VOLTZENLOGEL Aurélie, VOLTZENLOGEL Eddy

Membres absents excusés : Monsieur et Madame MOSER Eric, REIF Marie

-----

Le Maire accueille l'assemblée et procède à l'examen de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Madame Aline OTTMANN

**POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 JANVIER 2025**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le procès-verbal de la séance du 7 janvier 2025.

**POINT 2. EXPLOITATION DU RESTAURANT A L'ARBRE VERT : CHOIX DU FUTUR EXPLOITANT ET MODALITES DE MISE A DISPOSITION**

Le Maire expose que suite à l'audition des candidats à l'exploitation du restaurant A l'Arbre Vert qui a eu lieu en préalable à la présente réunion, il appartient au Conseil Municipal de choisir le candidat retenu et de définir le montant du loyer dans le cadre d'un bail commercial pour un local meublé.

Sur ce, après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la candidature de Monsieur Christian ACKER pour la reprise de l'exploitation du restaurant A l'Arbre Vert.
- **fixe** le loyer comme suit :
  - o 1 500 €/mois hors taxes pendant les 3 premiers mois
  - o 2 000 €/mois pendant les 3 mois suivants
  - o 3 000 €/mois hors taxes à partir du 7<sup>ème</sup> mois.
- **charge** le Maire d'exécuter la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents y relatifs dont le bail commercial.

**POINT 3. AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN CORPS DE FERME : RESTAURANT A L'ARBRE VERT ET CREATION D'UNE SALLE DES ASSOCIATIONS**

Le Maire expose que dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation du corps de ferme 27 rue Principale, des contraintes administratives, techniques et des modifications sont apparues entraînant des modifications des marchés et de la masse des travaux prévue initialement :

- plus-value liée au démontage, remplacement d'une partie de la structure porteuse du colombage du restaurant pour la partie charpente après constatation du mauvais état de l'existant (poutres porteuses du colombage qui ont été découvertes lors des travaux de charpente et qui s'avèrent être complètement pourries) ;
- plus value liée aux travaux de maçonnerie entre les colombages et de reconstruction suite aux travaux structurels sus-décrits.

**a) Avenant n°4 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme : restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°3**

L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°3 -Charpente bois est l'entreprise A L'ERE DU BOIS de Dinsheim sur Bruche.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser les prestations supplémentaires sus-décrites par un avenant n°4 se caractérisant comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT (en €) Marché initial	Avenants 1+2+3 HT (en €)	Avenant 4 HT (en €)	Nouveau Montant HT (en €)	Variation/ marché initial
03	Ent. A L'ERE DU BOIS	208 341,29	35 498,39	20 945,49	264 785,17	+27,09%

Sur ce, après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- o **approuve** l'avenant n°4 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°3 comme détaillé ci-dessus.
- o **autorise** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.

**b) Avenant n°3 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme : restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°2**

L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°2 -Gros-oeuvre est la société de construction SPATARA de Kaltenhouse.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser les prestations supplémentaires sus-décrites (plus-value pour un montant de 8 480 €) par un avenant n°3 se caractérisant comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT (en €) Marché initial	Avenants 1+2 HT (en €)	Avenant 3 HT (en €)	Nouveau Montant HT (en €)	Variation/ marché initial
02	Sté de construction SPATARA	180 432,00	20 553,00	8 480,00	209 465,00	+16,09%

Sur ce, après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- o **approuve** l'avenant n°3 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme – restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°2 comme détaillé ci-dessus.
- o **autorise** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.

**POINT 4. CONVENTION D'ADMISSION A L'EPICERIE SOCIALE DE BISCHWILLER (ESCAL)**

Le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de statuer sur le projet de convention d'admission à l'E.S.C.A.L. (Epicierie Sociale de Bischwiller) pour les habitants nécessiteux de Kurtzenhouse, portant sur une durée d'une année, à charge pour la commune de régler le coût résiduel des produits achetés au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bischwiller.

Sur ce, après avoir pris connaissance du projet,

le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le projet de convention d'admission à l'E.S.C.A.L. avec le CCAS de Bischwiller pour l'année 2025 et **autorise** le Maire à signer ladite convention.

- 
- **décide** que le Conseil Municipal de la commune de Kurtzenhouse instruit et statue sur les demandes d'admission à l'E.S.C.A.L. et **autorise** le Maire à émettre ces avis au nom de la commune.

**POINT 5. QUESTIONS DIVERSES**

Ont été évoqués les points suivants :

- Remplacement de M. FREY, architecte, dans l'équipe de maîtrise d'œuvre des travaux concernant le restaurant et la salle des associations.
- Acquisitions foncières par Delta Aménagement pour le futur lotissement.
- Déplacement du nid de cigognes
- Présentation de la Police Intercommunale par M. BOFF.

La séance est levée à 12h00.

Le Maire,  
Marc MOSER

Le secrétaire de séance,  
Aline OTTMANN

Délibérations certifiées exécutoires par envoi en Sous-Préfecture le 03/02/2025 et publication dématérialisée sur le site internet « kurtzenhouse.fr » le 17/02/2025.